

220C4984
FR0000125346-FS1295

13 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2020, la société Worldline (80 quai Voltaire, Immeuble River Ouest, 95870 Bezons) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2020, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir 59 852 630 actions INGENICO¹ représentant autant de droits de vote, soit 93,94% du capital et 93,08% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions INGENICO par la société Worldline dans le cadre de l'offre publique rouverte qu'elle a initiée sur les titres de cette société³.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Worldline a précisé détenir 2 893 994 « océanes » INGENICO représentant 99,64% des « océanes » en circulation⁴.

¹ En ce compris les actions gratuites du plan INGENICO 2017 détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

² Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 64 305 068 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est précisé que la société INGENICO détient 1 284 222 de ses propres actions (soit 2,02% du capital d'INGENICO), et que 16 938 actions INGENICO sont couvertes par des engagements de liquidité, ce qui représente un total détenu effectivement et par assimilation de 61 136 852 actions INGENICO, soit 95,96% du capital de cette société, matérialisant ainsi un franchissement en hausse du seuil de 95% du capital.

³ Cf. notamment D&I 220C4901 du 9 novembre 2020.

⁴ Sur la base d'un nombre total de 2 904 443 « océanes » en circulation.